

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le dix septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rouez, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ludovic ROBIDAS, Maire.

Date de convocation : 04/09/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de conseillers votants : 15

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mmes Mrs, BRUNET Stéphane, MARCAIS Eliane, BLOSSIER Jean-Bernard, LEROYER Céline, MARQUIER Rozenn, BERNARD Alexia, DORGUEILLE Laurent, LUZU-DUFOURD Céline, LUZU Mickaël, FEVRIER Sabrina, RENARD Fanny, GENDRON Philippe, DROUIN Hervé, TRIBOUDEAU Audrey.

**ABSENT** :

Secrétaire de séance : Madame BEAUCHAINE Céline, secrétaire générale de mairie, nommée par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

**1-Location gérance bar-restaurant - tabac - presse - Française des Jeux – choix du candidat – loyers - bail  
Délibération n° 043bis-2024 (annule et remplace délibération n°043-2024)**

Dans le cadre de la reprise de la location gérance du bar-restaurant - tabac - presse - Française des Jeux- de Rouez, courant juin, une publication a été faite sur les réseaux sociaux, ainsi que divers sites dont SOS Village. Après réception de plusieurs candidatures, deux ont été étudiées en commission commerce le 8 juillet 2024. Après l'étude des dossiers, la candidature de Madame Sophie Gondard est retenue au regard des pièces transmises.

Madame Gondard est venue présenter son business plan et son plan comptable le 3 septembre dernier aux membres du conseil municipal.

Le Maire propose au conseil municipal de valider la candidature de Mme Gondard, dans les conditions suivantes :

Une signature du bail avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> novembre sera effectuée par les parties avec une ouverture prévisionnelle au 15/11/2024, le 1<sup>er</sup> loyer facturé sera sur le mois de décembre 2024. Le montant proposé est de 600 € HT, ventilé à hauteur de 300€ pour le local commercial et 300€ pour le fonds de commerce. Ce loyer sera révisable au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année selon l'indice de référence des loyers relatifs, base 4<sup>ème</sup> trimestre.

Le bail sera rédigé par l'étude de Maître Bompert ; les honoraires seront réglés à hauteur de 50% par les 2 parties.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la candidature de Madame Sophie GONDARD pour la location gérance bar-restaurant - tabac - presse - Française des Jeux de Rouez,

VALIDE la signature du bail pour une prise d'effet au 1er novembre 2024 avec une ouverture prévisionnelle au 15/11/2024, le 1er loyer facturé sera sur le mois de décembre 2024. Le montant proposé est de 600 € HT, ventilé à hauteur de 300€ pour le local commercial et 300€ pour le fonds de commerce. Ce loyer sera révisable au 1er décembre de chaque année selon l'indice de référence des loyers relatifs, base 4ème trimestre.

DÉCIDE de solliciter l'étude de Maître Bompert pour l'élaboration du bail et que les honoraires seront réglés à hauteur de 50% par les 2 parties.

CHARGE le Maire de signer tous les documents relatifs et procéder aux facturations des loyers.

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

1. Convention EC<sup>2</sup> Pays du Mans – 4CPS  
Délibération n° 044-2024

*Pour mémoire, le 23 janvier 2024, le Conseil municipal via la délibération n°001-2024 décidait de ne pas adhérer au service Espace Conseil en Energie Climat du Pays du Mans et de ne pas signer la convention relative.*

Exposé :

Au cours de la cérémonie des vœux en date du 24 janvier 2023, le Président du syndicat mixte du Pays du Mans a annoncé sa volonté de voir créer à l'échelle du Pays, un service de type Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC).

A ce titre, une consultation en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 a été réalisée auprès de l'ensemble des Maires et Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Pays du Mans, suivie d'un séminaire le 18 octobre 2023 à La Chapelle-Saint-Aubin afin que chacun puisse mesurer l'intérêt de la création d'un tel espace pour sa collectivité ou son EPCI.

Par délibérations n° 20230705\_1A et 20231018\_1 des comités syndicaux du Pays du Mans en date des 5 juillet 2023 et 18 octobre 2023, les emplois nécessaires à la création de l'Espace Conseil Energie Climat ont été créés pour anticiper d'éventuels difficultés de recrutement.

Par délibération n° 20231218\_5 du 18 décembre 2023, le comité syndical du Pays du Mans a décidé de créer ledit espace à l'échelle du territoire du Pays du Mans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec une mise en service au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2024 ainsi que son budget lequel prendra la forme d'un budget annexe en rappelant les missions dédiées :

Pour les collectivités : aider à agir sur le patrimoine des collectivités

- Économiser l'énergie, favoriser les nouveaux modes de construction et passer aux énergies renouvelables,
- Aider à la recherche de financements,
- Sensibiliser et former aux usages,
- Échanger, partager et former.

Pour le grand public : accompagner les particuliers et le petit tertiaire privé

- Favoriser les nouveaux modes de construction et d'habitat,
- Économiser l'énergie et passer aux énergies renouvelables,
- Échanger, partager et former.

sous réserve des conditions suivantes :

- Adhésion par délibération à l'Espace Conseil Energie Climat (EC<sup>2</sup>) via le versement d'une cotisation de 1.40 €/habitant/an pour les communes prise en charge par la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé par délibération du 19 février 2024,
- Durée de l'adhésion fixée à 4 ans (échéance 2027/2028),
- Nouvelles adhésions possibles uniquement à compter de 2026 (après échéances électorales).

Proposition :

Cet exposé entendu, Monsieur le Maire propose que l'assemblée présente,

- DECIDE de l'adhésion de la commune de Rouez à l'Espace Conseil Energie Climat du Pays du Mans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

- APPROUVE l'ensemble des conditions susvisées sachant que la cotisations 2024 se fera pour une année complète et prise en charge par la 4CPS,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Pays du Mans et la 4CPS, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision :

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays du Mans,

Vu la délibération n° 20231218\_5 du 18 décembre 2023 décidant de la création d'un Espace Conseil Energie Climat (EC<sup>2</sup>),

Vu les délibérations n°2024059 et 2024060 du 19 février 2024 de la 4CPS décidant de la prise en charge de l'adhésion des communes de la communauté de communes à l'Espace Conseil Energie Climat (EC<sup>2</sup>),

Conformément au Code Générale des Collectivités Locales (CGCT), notamment son article L. 2121-29 qui dispose que la commune règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de l'adhésion de la commune de Rouez, à l'Espace Conseil Energie Climat du Pays du Mans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

APPROUVE l'ensemble des conditions susvisées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Pays du Mans et la 4CPS, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants :	15	Pour :	8	Contre :	1	Abstention :	6
-----------	----	--------	---	----------	---	--------------	---

### 3. Convention Sensibilis'Haie Délibération n° 045-2024

Le projet Sensibilis'haie, porté par la Fédération Nationale des Chasseurs et cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité, vise à favoriser l'implantation d'une haie d'arbres variés et adaptés au territoire de chaque commune intéressée. Outil de promotion de la haie, constitué d'un guide pédagogique et méthodologique mettant en avant l'intérêt d'implanter et d'entretenir les haies sur le territoire communal, il donne aussi les clés pour s'engager et gérer les linéaires de haie une fois plantés. Ce projet est aussi une façon de matérialiser, par une action commune au service de la biodiversité, les liens qui existent déjà dans beaucoup de communes avec les chasseurs.

En échange d'un engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie, la Fédération Nationale des Chasseurs fournira des kits de plantation prêts à l'emploi à la commune, dans le but d'implanter une haie d'arbres variés.

Le vendredi 12 Juillet 2024, un rendez-vous a été fixé à la mairie avec un technicien de la Fédération des Chasseurs. Une visite des lieux potentiels à la plantation de haies s'est tenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la chartre d'engagement proposée par la Fédération Nationale des Chasseurs.

VALIDE la proposition de planter une haie autour du city stade

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches relatives à cette action.

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

**4. Actualisation des tarifs 2025 de la redevance eau et assainissement**  
Délibération n° 046-2024

La commune de Rouez a lancé son schéma directeur assainissement afin de pouvoir se mettre en conformité avec les obligations demandées aux collectivités en terme de gestion des eaux pluviales et eaux usées. Pour rappel, ce schéma directeur est réalisé par la société EF ETUDES pour une prestation d'un montant de 41 376€ TTC.

Pour rappel, le budget assainissement de la commune est un budget autonome qui doit s'équilibrer dans ces sections fonctionnement et investissements.

Vu la loi sur l'eau du 30 décembre 2006,  
Vu l'article L.222-4-12 du CGCT et l'arrêté du 6 août 2007,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le montant de la redevance assainissement :

Abonnement (partie fixe) : 45.00 €/an

Partie variable : 1.57 € par mètre cube d'eau consommé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Les modalités de recouvrement de cette redevance restent inchangées.

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

**5. Exonération TFPB zone FRR entreprises article 1644 G du CGI**  
Délibération n° 047-2024

Notre commune était placée en ZRR (zone de revitalisation rurale) jusqu'au 30/06/2024. Au 01/07/2024, le zonage a changé, classant notre commune en zone France Ruralités Revitalisation (FRR).

Afin que les exonérations puissent être reconduites dans ce zonage FRR, il convient à chaque commune de prendre de nouvelles délibérations. Notre commune a instauré par délibération datée du 07/06/1989 des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) d'une durée de 2 ans pour la création d'une entreprise ou la reprise d'une entreprise industrielle en difficulté

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du CGI et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

Vu l'article 1383 K du code général des impôts,  
Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'instaurer l'exonération de la taxe foncières sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.  
CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

**6. Demande boutique éphémère Charline ROUSSEAU – 24 au 26/09/2024**  
Délibération n° 048-2024

Suite à la demande de Madame Charline ROUSSEAU, représentant l'entreprise individuelle immatriculée sous le numéro 80924643200011, d'occuper le local de la salle des fêtes rue de l'abbaye afin d'exercer son activité de vente de vêtements, bijoux et accessoires sur la période du 24/09/2024 au 26/09/2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette demande de boutique éphémère sur la période sollicitée,

DÉCIDE d'appliquer un loyer d'un montant de 50.00€ par jour,

CHARGE le Maire de signer les documents relatifs et à procéder à la facturation.

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

**7. Fermeture des services (téléphone fixe, ADSL) sur le réseau cuivre par l'opérateur privé Orange, gestionnaire du réseau**

La modernisation des infrastructures de télécommunication est en cours en France. Aussi dans ce cadre, Orange a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau en cuivre. Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance 2030, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et performantes, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

Cette fermeture de réseau est encadrée par la réglementation, elle se déroule par lot de communes.

La commune de Rouez est intégrée au lot n°4 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendrait en janvier 2028. A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

La Mairie a été informée formellement par courrier de la part d'Orange de la phase de partage qui se déroule du 14/06/2024 au 30/11/2024. A l'issue de cette phase, la liste des communes retenues sera confirmée et les travaux de fermeture du cuivre seront engagées avec l'ensemble des parties prenantes.

La Mairie tiendra informée la population le cas échéant.

**8. Organisation des services de la commune pour l'année scolaire 2024-2025**

Les services de la commune évoluent à la rentrée scolaire suite à différents départs et de nouvelles arrivées :

Cantine scolaire : arrivées de deux cuisinières polyvalentes au 26/08/2024 suite au départ de la cuisinière arrivée en mai.

Centre de loisirs : directrice et directrice adjointe nommées stagiaires au 01/09/2024.

Ecole : arrivées d'une ATSEM par voie de mutation au 30/08/2024 et une deuxième ATSEM au 01/10/2024 en remplacement d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite.

Espaces verts : arrivées d'un apprenti du lycée de la Germinière pour 2 ans et d'un stagiaire en alternance de la MFR-CFA La Chauvinière pour 1 an.

**9. Convention CAUE – projet Ecoquartier**  
Délibération n° 049-2024

La commune a candidaté auprès des services de l'état à la labellisation « Village d'Avenir ». Devant le nombre important de dossiers déposés, tous n'ont pu être retenus.

M. Le Sous-Préfet de Mamers a rencontré les communes dont la candidature n'a pas été retenue afin que chacune lui présente son projet. Ainsi, à l'issue de notre présentation, une rencontre a eu lieu en Mairie le 19/04/2024 en présence du CAUE, de la DDT.

A l'issue de ce rendez-vous, notre projet pourra bénéficier d'un accompagnement financier par l'état pour réaliser un accompagnement de la Commune de Rouez dans la réflexion portant sur l'aménagement d'un cœur d'îlot en lien avec l'extension du centre de loisirs, de la cour d'école, et l'implantation d'un écoquartier. Aussi, cet accompagnement se fera sur les pistes de réflexion illustrées reprenant les enjeux et objectifs prioritaires énoncés : valorisation d'un site stratégique situé en cœur de bourg : extension de la cour d'école (parcelle n°141), de l'école, du centre de loisirs (parcelle n°375), implantation d'un écoquartier (parcelles n° 126, 127, 128, 129 et 426), accès à cet îlot et commerce de proximité (parcelle n° 140), gestion des stationnements (parcelle n° 422), développement des cheminements doux, redéfinition de la place de la salle des fêtes en place commerciale et définition d'un bâtiment blanc.

Aussi, le CAUE de la Sarthe a été désigné pour accompagner la commune de Rouez. Une Convention d'accompagnement portant sur les possibilités d'aménagement d'un cœur d'îlot en lien avec l'extension du centre de loisirs, de la cour d'école et l'implantation d'un écoquartier nous a été envoyée.

La part de contribution du bénéficiaire intervient au motif du fonctionnement général du CAUE et de ses défraitements, et ne constitue ni un acte de commerce, ni une rémunération de prestations. Le montant s'élève à 3 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la proposition d'accompagnement du CAUE de la Sarthe

AUTORISE le Maire à signer la convention du CAUE de la Sarthe portant sur les possibilités d'aménagement d'un cœur d'îlot en lien avec l'extension du centre de loisirs, de la cour d'école et l'implantation d'un écoquartier avec le CAUE de la Sarthe, et à régler la part de contribution.

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches relatives à cette action.

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

#### 10. CRTE 2025 : chemin de la Gauguenière

##### Délibération n° 050-2024

Un comité technique CRTE a eu lieu le lundi 09/09/2024 à la 4CPS. La commune de Rouez a présenté son projet. Lors de ce comité technique, ce projet a été fléché sur le fonds vert.

Les habitants du hameau de la Gauguenière empruntent à pied ou à vélo, la route départementale n°45 pour accéder aux services publics (école, commerces, mairie, infrastructures...etc). Ce cheminement doit être sécurisé. Aussi, la commission travaux a validé la création d'une voie douce (piétonne et cyclable) pour relier le hameau de la Gauguenière à la rue Marcollée.

La commission travaux a également validé la sécurisation de l'impasse du chêne sur la rue des Forges par la création d'une voie piétonne et cyclable.

Un rendez-vous a eu lieu avec la DDT72 le 06/05/2024 afin de valider ces deux projets.

Des devis ont été effectués ; à savoir :

- Terrassement : 5 354,40€ HT (devis PELTIER n°049022)
- Aménagement paysager, plantation d'une haie bocagère : 6 984,00€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Le maire à demander une subvention dans le cadre du fonds vert pour la voie douce (piétonne et cyclable) de la Gauguenière, ainsi que pour la sortie de l'impasse du Chêne sur la rue des Forges.

CHARGE la commission travaux de valider les différents devis

AUTORISE le Maire à déposer les dossiers de subventions sur la plateforme « Démarches simplifiées »

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches relatives à cette action.

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

## 12. Retour dernier Conseil d'administration Fondation

Point sur les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche de logements résidence Serge et Andrée Le Grou :

Une réunion avant le lancement des consultations aura lieu le 20 septembre prochain ; l'appel d'offres constitué de 13 lots ouvrira le 23/09/2024, pour une ouverture des plis début novembre 2024.

Les travaux devraient débuter en début d'année 2025 pour une durée prévisionnelle de 15 mois.

Les 20 nouveaux logements devraient être disponibles au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026.

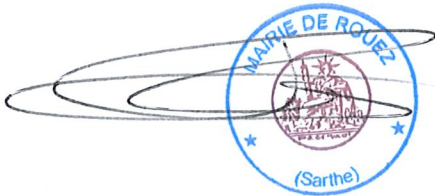
## 13. Reprogrammation réunion de conseil municipal du mois d'octobre

Le conseil municipal prévu le 17 octobre 2024 est reporté au 22 octobre 2024.

## 14. Questions diverses

Deux commissions travaux sont prévues les mercredis 18 et 25 septembre 2024 à 18h00 afin d'étudier les différents projets en cours : implantation des arbres de naissance, implantation de nouveaux bancs sur la commune, emplacement mou'en go...

Le Maire,  
Ludovic ROBIDAS



La secrétaire de séance,  
Céline BEAUCHAINE







# Réunion du 26 juin 2024 - Bibliothèque

## Personnes présentes :

- Bénévoles : Annick Tessier, François Drouin, Ghyslaine Bren, Juliette Maniez, Delphine Moreau
- Commission bibliothèque de la mairie : Céline Leroyer, Eliane Marçais
- Fondation : Faustine Massé

Personnes excusées : Rozenn Marquier, Sabrina Février, Myriam Péan, Marie-Annick Luzu

## Ordre du jour :

1. Animations à la bibliothèque 2023-2024
2. La bibliothèque en chiffres
3. Fermeture estivale
4. Sollicitation de l'école
5. Animation 2024 - 2025

### *1. Animations à la bibliothèque*

1. Mots câlins

Delphine a proposé les mots câlins les derniers mercredis de chaque mois. Le centre de loisirs est venu plusieurs mercredis. Cependant sur 2 dates il n'y a eu personne. Delphine va continuer sur ce rythme jusqu'aux vacances de la Toussaint afin de voir si de nouvelles personnes viennent à cette activité.

2. Exposition moi et les autres – 17 janvier 24 février.

Exposition sur grilles destinée aux enfants. Exposition d'images de l'école des loisirs sans texte.

3. Casque de réalité virtuelle – 14 février au 22 avril.

Environ 75 personnes ont essayé le casque. Il s'agissait du grand public (6 ans et plus) les mercredis et samedis matin, du centre de loisirs, des élus, des bénévoles et du personnel. Des sessions de 15 minutes étaient proposées avec comme thème principal « National Geographic » (Machu Picchu et Antarctique).

Le public a sollicité un renouvellement de l'activité.

4. Animation avec André Leroyer- Avril

André est venu présenter son métier, sa fabrication de la flèche de Notre Dame de Paris et a proposé un atelier pour biseauter des chevilles. Cette activité a été faite avec les classes de l'école puis proposer un samedi matin au grand public. Environ 15 personnes extérieures sont venues à l'activité.

5. Bibliobus : 24 mai 2024 à 09h30
6. Juin en musique - 20 mai au 26 juin

Pour le passage à l'été et en lien avec la fête de la musique il a été proposé une exposition sur les vinyles. Un tourne-disque permettait d'écouter les vinyles.

2 représentations de piano avec Yann Pétillon ont eu lieu dans la salle d'activité. Au total 30 personnes sont venues l'écouter et échanger avec lui. Le centre de loisirs est également venu (20 personnes supplémentaires).

Monsieur Pétillon est venu bénévolement jouer et échanger avec le public. Un panier garni lui sera remis pour le remercier.

#### 7. Prix des lecteurs

Le 02 juillet les enfants de l'école éliront les livres lauréats du concours qui s'est déroulé tout au long de l'année scolaire. Les résultats seront ensuite affichés à la bibliothèque.

#### 8. Animation bibliobus

Les thèmes des Jeux Olympiques/ Paralympiques accompagneront également la bibliothèque (26 juillet au 08 septembre 2024). Le thème du centre de loisirs sera également celui-ci. Le centre et la bibliothèque se mettront en lien pour imaginer un projet commun.

## 2. *Enquête SCRIB : les chiffres clefs de l'année 2023*

### Ouverture au public :

- Mercredi : 10H00-12H00 / 16H00-18H00
- Vendredi : 10H00-12H00
- Samedi semaine impaire : 10H30-12H30

Le nouvel horaire du samedi est validé par les bénévoles du samedi. Les bénévoles ont eu ces derniers temps plus de passages à la bibliothèque grâce aux animations.

### Nombre de jours d'ouverture en 2023 : 106

### Ouverture à l'école et la MAM

- Mardi matin (maternelle) : 09H00 – 11H45
- Jeudi (MAM) : 10H15 11H15
- Vendredi (primaire) : 14H00 – 16H15

### Tarifs :

- Rouez : gratuité
- Hors commune : 5€/ adulte et 2€/enfant

### Dépenses :

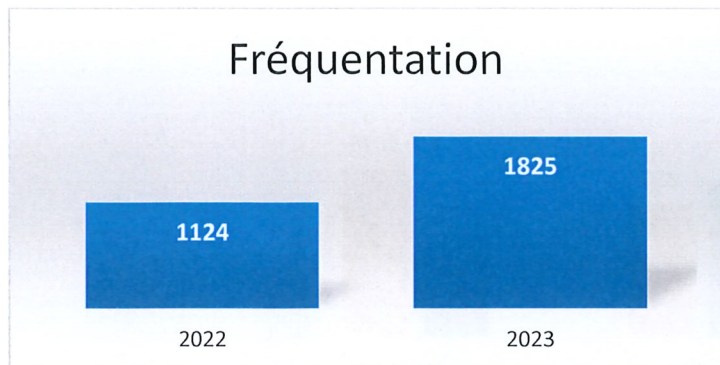
- Achat de livres : 400€
- Dépenses d'équipement : 400€

- Actions culturelles : 750 €

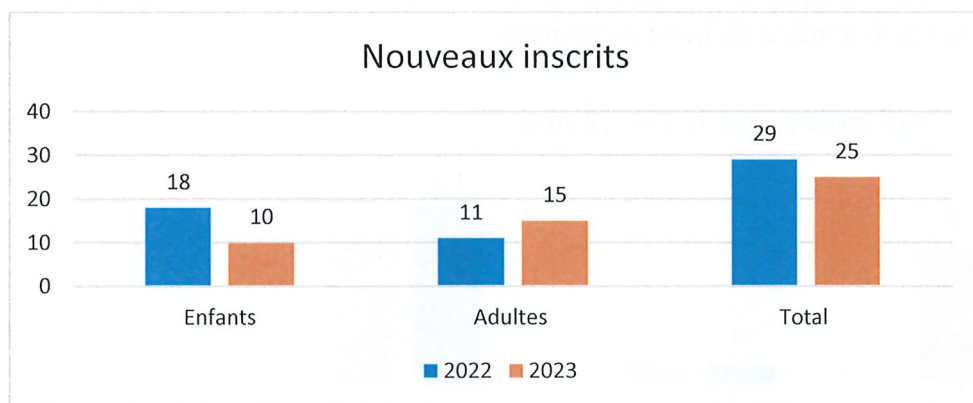
**Fonds :**

- En dépôt de Sarthe Lecture au 31 décembre 2023 : 2 096 documents
- Propre à la bibliothèque de Rouez au 31 décembre 2023 : 750 documents

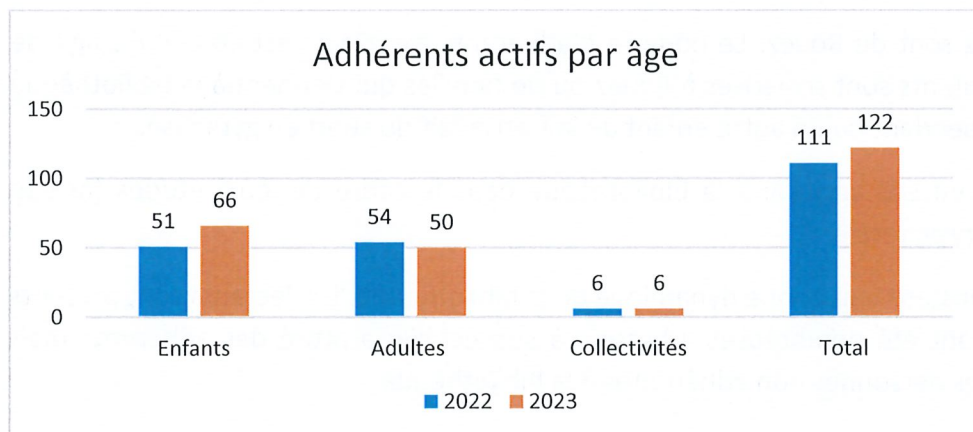
**Usagers et fréquentation :**



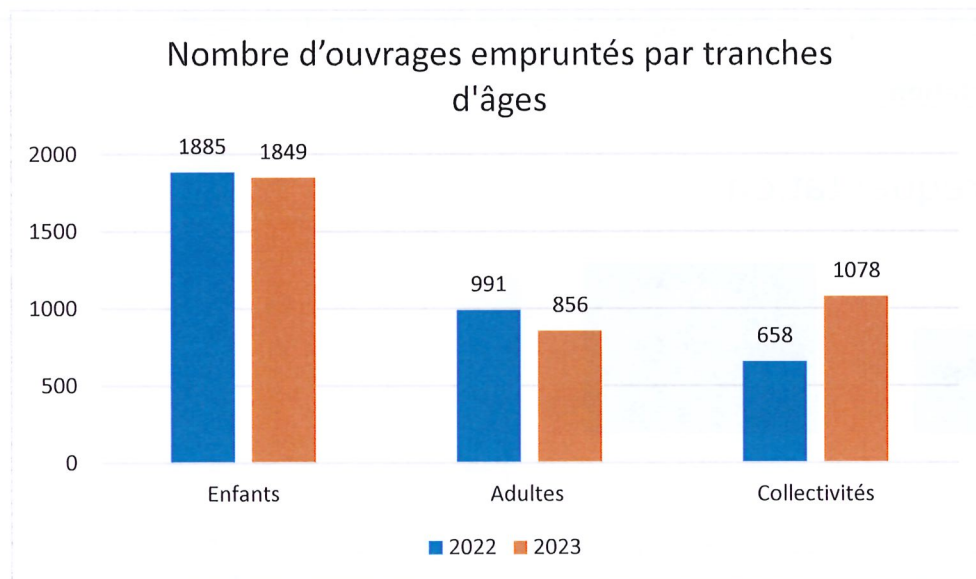
Le nombre d'entrée est en hausse. Cela s'explique en partie par les animations, par la venue hebdomadaire de la MAM et par des passages plus fréquents des classes de l'école.



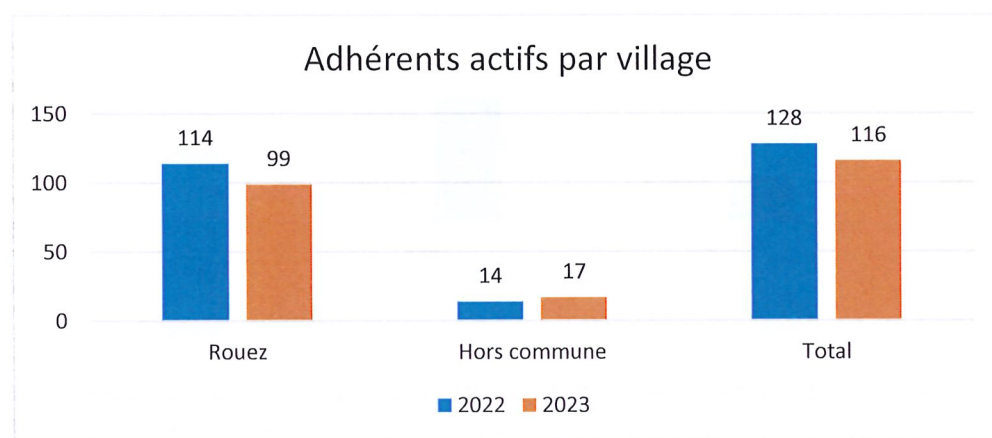
Pour la première année plus d'adultes que d'enfants ont pris une adhésion. Globalement chaque année la bibliothèque inscrit entre 20 et 30 adhérents. Cela montre une attractivité de la bibliothèque.



Il y a eu cette année globalement plus d'adhérents actifs que l'année précédente. Dans la catégorie collectivité on retrouve l'école, le centre de loisirs et la MAM.



Comme en 2022 on constate que les enfants empruntent un grand nombre d'ouvrages. Ils sont le cœur de cible de la bibliothèque. On remarque également que l'école et le centre de loisirs ont fortement augmenté le nombre de livres empruntés.



85% des adhérents sont de Rouez. Le nombre d'adhérents extérieurs est stable. Il s'agit de familles dont les enfants sont scolarisés à Rouez ou de familles qui viennent à la bibliothèque le mercredi matin pendant qu'un autre enfant de la fratrie fait du sport au gymnase.

Enfin 2 stagiaires ont été accueilli à la bibliothèque dans le cadre de leurs études (niveau seconde et niveau première).

Globalement on constate une bonne dynamique de la bibliothèque. Les lecteurs sont présents et les animations ont été nombreuses. Chacune à son échelle a attiré des adhérents mais également quelques personnes non adhérentes à la bibliothèque.

### 3. Fermeture estivale

L'équipe a décidé de fermer la bibliothèque du vendredi 02 août après la permanence du matin jusqu'au mardi 27 août, soit 3 semaines comme les années précédentes.

### 4. Sollicitations de l'école

Le thème de l'année sera la mer, le Vent des Globes et l'écologie. Des livres vont être commandés auprès de Sarthe Lecture sur ces thèmes.

L'école demande à la bibliothèque :

- Si celle-ci souhaite les accompagner pour la troisième année sur le prix des lecteurs. Après échange **il est approuvé par l'équipe présente de reconduire cette activité et d'acheter les livres de la sélection.**
- De faire venir un auteur ou un illustrateur d'un livre/ album sur l'un de ces thèmes. La proposition est acceptée. **La bibliothèque va chercher des contacts pour mettre en place cette rencontre.**
- De préparer une communication qui pourra être diffusée aux parents par mail avec les informations pratiques de la bibliothèque

### 5. Suggestions d'animations pour l'année 2024/2025

- Après avoir fait en 2023 et 2024 la présentation des métiers du fer et du bois il est proposé de faire les métiers de la pierre en 2025 avec la possibilité de demander à Guillaume Renard.
- Faire venir un auteur ou un illustrateur.
- Activité Switch (déjà réservée auprès de Sarthe Lecture)
- Exposition sur les oiseaux (déjà réservée auprès de Sarthe Lecture)
- Concert de Yan Pétillon avec peut-être une possibilité d'action avec Frédérique Poslaniec.
- Initiation aux échecs
- Intervention de l'association de Fresnay sur Sarthe sur des ateliers écologique et/ou de la structure Anaïs de Vernie
  
- Communication : remettre les informations pratiques à l'école et au gymnase, relancer la communication des mots câlins combinée avec les activités part 'âge (jeux intergénérationnels)

Un planning de ces activités sera présenté lors de la prochaine réunion.

La mairie et la fondation souhaitent remercier les bénévoles pour leur investissement à la bibliothèque.

